

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION du comité Directeur Comité AURA

Du Samedi 28 juin 2025 à Annecy

I. Ordres du jour

Sujet I.01 – Validation du procès-verbal du 17 mai 2025	4
Sujet I.02 – Point sur les licences – brevets Comité AURA.....	4
Sujet I.03 – Actions supplémentaires : CODEP 42, CODEP 69, Commission NEV	5
Sujet I.04 – Validation des demandes budgétaires saison 2025-2026.....	6
Sujet I.05 – Financement candidats ayant échoué à un examen (guide de palanquée – MF1)	14
Sujet I.06 – Prise en charge photographe commission photo-vidéo	15
Sujet I.07 – Tenues Comité AURA.....	15
Sujet I.08 – Problème de choix entre action CODEP et action commission AURA	15
Sujet I.09 – Groupe de travail sur la création d'un label « accueil plongeur »	15
Sujet I.10 – Convention Paladru/Aiguebelette.....	16
Sujet I.11 – Organisation d'une réunion des présidents de CODEP AURA.....	16
Sujet 1.12 – Tour de table des commissions	16
Sujet 1.13 – Divers	18
Sujet 1.14 – Dates Comités Directeurs et Assemblée générale 2026	18

Comité directeur				
		Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)
HELSTROFFER Renaud	Président	X		
TARDIVEL Yannick	Président adjoint		X	
RACHET Laurent	Trésorier	X		
BONTOUX Pierre-Jean	Trésorier adjoint – 3 ^{ème} Vice-président	X		
AUDOUY Patricia	Secrétaire	X		
BESZTERDA-LESIGNOLI Lidia	Secrétaire adjointe		X	
HELME Thierry	1 ^{er} Vice-président	X		
PARENT Marc	2 ^{ème} Vice-président		X	
BRENOUX Thierry	4 ^{ème} Vice-président		X	
BARDASSIER Laurent	Administrateur		X	
BORDIGNON Christian	Administrateur	X		
BOULLY Sylvie	Administratrice		X	
CROZAT Paul	Administrateur		X	
GRAND Sébastien	Administrateur/Suppléant 1		X	
GRIMBERT Maud	Administratrice		X	
GROSBOIS Guy	Administrateur	X		
KAPFER Yves	Administrateur		X	
MAGNIN Laurence	Administratrice/Suppléante 2		X	
MEDARD Charline	Administratrice/Suppléante 3		X	
PONTAL Jehan	Administrateur		X	
VERDIER Laurence	Administratrice		X	
VINCENTI Marthe	Administratrice		X	
BEL Jean-Marc	Représentant SCA	X		

Présidents commissions comité AURA :

NOMS	COMMISSIONS	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)
PEAN Philippe	Apnée			X
TROUBAT Olivier	Archéologie			X
COLAS Régis	Environnement/Biologie		X	
VERDIER Laurence	Handisub®		X	
PAULIN Karine	Hockey subaquatique		X	
MERCIER GUYON Charles	Médicale	X matin		
FERRIER Pascale	Nage avec palmes		X	
AUDOUY Lauriane	NEV	X		
LE CORRE Laurent	PSP		X	
PHILIPPS Benoit	Souterraine		X représenté	
VAUTEY Alex	Technique		X	
SECRET Ghislaine	Tir sur cible	X		
HERESON Franck	Vice-président souterraine	X		

Invités :

JABOBS Jean-Luc	Représentant photo/vidéo	X		
-----------------	--------------------------	---	--	--

Président de séance : Renaud HELSTROFFER

Secrétaire de séance : Patricia AUDOUY

Le quorum est atteint quand 1/3 des membres du comité directeur est présent c'est-à-dire 7 membres.

Le nombre de membres présents lors de ce comité directeur du 28 juin 2025 est de 8 membres. Le quorum est donc atteint.

Les membres présents donnent leur accord pour l'enregistrement de la réunion à des fins de rédaction.

Sujet I.01 – Validation du procès-verbal du 17 mai 2025

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	8

Adopté à l'unanimité des votants.

Sujet I.02 – Point sur les licences – brevets Comité AURA

(cf annexe n°1 et 2)

- Sur le plan des licenciés, l'évolution est moins marquée et semble même indiquer une activité brevet plus importante avec des licenciés légèrement en baisse. Le point de situation réalisé le 22 juin montre une légère baisse de -0,1% par rapport aux licences 2023/2024. Cette évolution est variable d'un département à l'autre : certains (Allier, Ain, Isère, Puy de Dôme) continuent d'augmenter, d'autres (Cantal, Drôme/Ardèche, Haute Loire, Rhône, Savoie) restent en baisse, et certains (Loire, Haute Savoie) montre une évolution de baisse à augmentation.
- Les brevets affichent une augmentation de +2,37 % par rapport à la saison précédente à la même date, correspondant à 109 brevets de plus. Cependant, cette évolution est variable d'un département à l'autre : certains (Allier, Puy de Dôme, Haute-Savoie, AURA) continuent d'augmenter, d'autres (Drôme/Ardèche, Isère, Savoie) restent en baisse, et certains (Loire, Rhône, Haute-Loire) montrent une évolution mixte avec des passages de baisse à augmentation. Le Cantal reste stable.

Les données du Comité AURA n'ont pu être comparées à celles du national car le procès-verbal du dernier Comité directeur du mois de juin n'a pas encore été publié.

Les travaux sur certaines piscines ont impacté l'activité de certains clubs avec une perte d'adhérents et un club n'étant plus adhérent à la FFESSM en Drôme/Ardèche.

Renaud HELSTROFFER exprime sa préoccupation quant au manque de communication entre les commissions départementales et régionales. Il constate que les informations concernant diverses activités ne sont pas systématiquement retransmises sur le site officiel et que la communication se fait principalement de façon informelle (par téléphone ou lors de rencontres).

Il est notamment noté que certaines commissions régionales ne mettent pas à jour leurs pages sur VP dive, ce qui limite la visibilité des activités et compromet la cohérence de la communication du projet sportif au niveau régional.

Sujet I.03 – Actions supplémentaires : CODEP 42, CODEP 69, Commission NEV

*Commission NEV

Demande pour un examen final initiateur pour un montant de 320 euros.

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	8

Adopté à l'unanimité des votants.

*Codep 42 : formation capitalisation MF1 en mai et juillet 2025 pour un montant de 450 euros.

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	8

Adopté à l'unanimité des votants.

*CODEP69 : formation guides de palanquée (lac avec finalisation mer) non prévue dans le budget prévisionnel 2024/2025 pour un montant de 10 667 euros. Les demandes concernant les week-ends à Fréjus en octobre 2025, dont le stage final, seront mises sur le budget 2025/2026 et cela représente un montant de 2970 euros sur les 10 667 euros.

CONTRE	ABSTENTION	POUR
1	0	7

Adopté à la majorité des votants.

Sujet I.04 – Validation des demandes budgétaires saison 2025-2026

La date de retour des budgets prévisionnels était fixée au 15 mai 2025. Pas de retour de la commission apnée. Le trésorier a fait une réunion de finalisation des budgets prévisionnels avec 80 % des commissions/CODEP. Cette réunion a permis de maximiser la prise en charge possible.

La commission archéologie a envoyé son budget ce jour donc il n'est pas possible d'être présenté ce jour.

Il est rappelé que le budget de fonctionnement est calculé sur 15 % des réalisations de la saison 2023/2024.

Vous trouverez ci-dessous les demandes budgétaires prévisionnelles saison 2025/2026 pour les commissions et CODEPs du Comité AURA.

***Commission environnement et biologie :**

La prise en charge possible est supérieure au besoin. 5515 euros demandés et accordés.

Deux demandes complémentaires :

- Une demande de frais de déplacement de 700 euros est présentée pour réaliser des évaluations de cadres FB2 et FB2 dans les départements.
- Frais de bureau (encre, papier imprimante) pour un montant de 100 euros.

Les frais de bureau vont être intégrés dans le budget de fonctionnement du CODEP concerné.

En ce qui concerne la demande de frais de déplacement, il n'est pas possible d'inscrire cette action car elle n'est pas reprise dans les règles budgétaires. Ces frais peuvent être pris sur les budgets de fonctionnement accordés aux CODEP.

Vote pour le budget prévisionnel de la commission environnement et biologie + intégration des frais de déplacement demandés dans le budget de fonctionnement.

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	8

Adopté à l'unanimité des votants.

***Commission Handisub®**

Toutes les actions demandées respectent les règles budgétaires.

Vote pour le budget prévisionnel de la commission Handisub®

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	8

Adopté à l'unanimité des votants.

***Hockey subaquatique**

Une demande de prise en charge, hors règles budgétaires, pour des déplacements lors d'un championnat du monde jeunes en 2026 (10 participants, 1000 euros par déplacement avec un total de 10 000 euros.). Le lieu n'est pas connu à ce jour avec une probabilité pour le Québec.

La prise en charge des déplacements internationaux relève, normalement, du national mais celui-ci ne peut assurer la prise en charge totale.

Un besoin d'informations complémentaires sur la part prise en charge par le national est nécessaire. La décision du Comité Directeur est de demander des précisions et de reporter la décision concernant cette action à une date ultérieure.

Les autres actions demandées respectent les règles budgétaires.

***Nage avec palmes**

L'action formation cadre en milieu naturel – formation MEF1 est hors règles budgétaires car ne correspond pas à la notion de stage initial ou final. Cette action a besoin d'être précisée et éventuellement requalifiée.

Sera proposé à nouveau au vote à une date ultérieure.

Les autres actions demandées respectent les règles budgétaires.

***Nage en eaux vives**

Trois demandes exceptionnelles sont présentées :

- Une aide à la formation des MEF2 pour un montant de 360 euros. Pour les MEF2, l'examen est national, faute de cadres régionaux suffisants.
- Deux stages de perfectionnement (slalom et descente) pour la TEAM AURA pour un montant total de 3200 euros.

La TEAM AURA comprend 8 nageurs de 14 à 25 ans et 2 encadrants, sélectionnés sur les résultats de l'année précédente.

Vote pour les 3 demandes hors règles budgétaires :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	8

Adopté à l'unanimité des votants.

Il est aussi demandé une aide complémentaire pour des tenues vestimentaires pour la Team AURA.

Pour l'instant le périmètre de la TEAM AURA n'est pas encore défini. Lorsque celui-ci le sera, cela fera partie des financements par la TEAM AURA.

Les autres actions demandées respectent les règles budgétaires.

Vote du budget NEV

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	8

Adopté à l'unanimité des votants.

***Plongée**

Une demande exceptionnelle, hors règles budgétaires, concernant la prise en charge de déplacement pour des réunions avec les commissions techniques départementales pour un montant de 2050 euros.

Proposition d'inclure ce budget dans le budget de fonctionnement.

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	8

Adopté à l'unanimité des votants.

Les autres actions demandées respectent les règles budgétaires.

***Plongée Sportive en Piscine**

Demande de renouvellement de matériel (6 parachutes avec équipement) pour les compétitions d'un montant de 360 euros.

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	8

Adopté à l'unanimité des votants.

Les autres actions demandées respectent les règles budgétaires.

***Photo vidéo**

Demande exceptionnelle qui concerne le déplacement et l'hébergement pour la participation d'une équipe au championnat du monde à ESTARTIT pour un montant de 1350 euros.

Vote pour la demande exceptionnelle

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	8

Adopté à l'unanimité des votants.

Il sera toutefois nécessaire de fixer une règle définitive concernant la prise en charge des frais de déplacement lors des compétitions lors du prochain Comité Directeur.

***Souterraine**

Demande exceptionnelle pour un financement d'un stage recycleur.

D'autres demandes concernant la prise en charge de frais de déplacement pour une réunion de la commission en présentiel, de frais concernant l'analyse de l'air du compresseur, de la requalification de 4 blocs, le renouvellement du contrat d'oxygénothérapie pour 4 ans. Ces frais seront à prendre sur le budget de fonctionnement de la commission.

Demande aussi d'achat de 4 blocs aluminium 7 litres + robinet sidemount, de prise en charge de la location du local de Bourg Saint Andéol pour stocker le compresseur pour un montant total de 2040 euros. L'achat des 4 blocs sera à amortir sur 4 ans.

Vote pour le budget prévisionnel à l'exception de la demande pour un stage recycleur n'entrant pas dans les règles budgétaires.

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	8

Adopté à l'unanimité des votants.

Les autres actions demandées respectent les règles budgétaires.

En ce qui concerne le renouvellement du contrat d'oxygène, il serait intéressant de négocier un contrat global pour la région afin d'obtenir de meilleurs tarifs. Discussion aussi sur la légalité d'utiliser de l'oxygène non médical pour l'oxygénothérapie en plongée.

***Tir sur cible**

Pour le stage détection jeune au niveau régional, prévoir de déposer un dossier ANS en 2026.

Aides complémentaires demandées : poulies autobloquantes utilisées pour le naturathlon pour un montant de 320 euros.

Aide complémentaire pour poulies autobloquantes

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	8

Adopté à l'unanimité des votants.

Validation de l'ensemble des actions tir sur cible

CONTRE	ABSTENTION	POUR
--------	------------	------

0	0	8
---	---	---

Adopté à l'unanimité des votants.

Les autres actions demandées respectent les règles budgétaires.

Le taux de réalisation budgétaire est actuellement bas (autour de 30 %) loin de l'objectif de 70 % et le Comité ne connaît pas les raisons des actions non réalisées. Laurent RACHET, trésorier du Comité AURA, attire l'attention sur le risque de proposer trop d'actions non réalisées, ce qui nuit à la cohérence budgétaire et de même il invite les CODEPs et Commissions à ne pas surévaluer les actions prévues pour éviter les arbitrages défavorables.

Elise GUERIN fait un retour, une fois par mois, aux CODEP, des actions finalisées.

***CODEP01**

Une action mélange anniversaire du CODEP 01 et conférence sur l'impact de l'homme sur la biodiversité pour un montant de 500 euros (tee shirt, goodies, intervention conférencier) ce qui pose problème pour la prise en charge. Proposition de redéfinir l'action en enlevant la notion d'anniversaire du CODEP, qui n'entre pas dans les règles budgétaires, et en faisant apparaître uniquement le budget pour le conférencier.

Ce point sera revu et mis au vote ultérieurement.

Vote pour l'ensemble du budget sauf celle-ci dessus

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	8

Adopté à l'unanimité des votants.

Les autres actions demandées respectent les règles budgétaires.

***CODEP 03**

Une action de découverte ou démonstration ou initiation intitulée reprendre le contrôle, l'épanouissement par le sport ne respectant pas les règles budgétaires pour un montant de 1500 euros (10 jours – 10 personnes).

Deux demandes d'aides complémentaires : achat de monopalmes pour dynamiser la section apnée et permettre aux débutants d'essayer avant d'acheter pour un montant de 1000 euros et d'une mallette kit vidéo compétition pour un montant de 3000 euros.

Concernant les demandes ci-dessus, le Comité Directeur a exprimé des réserves sur l'achat de matériel (palmes) qui pourraient être financées par la région ou le département ainsi que pour le kit vidéo qui est jugé plus pertinent pour la commission photo/vidéo régionale qui pourrait mutualiser le matériel pour couvrir plusieurs événements sportifs. Il est proposé que la commission apnée fasse une demande globale pour mutualiser le matériel vidéo.

Vote en excluant les trois demandes ci-dessus

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	8

Adopté à l'unanimité des votants.

Les autres actions demandées respectent les règles budgétaires.

***CODEP15**

L'ensemble des actions respectent les règles budgétaires.

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	8

Adopté à l'unanimité des votants.

***CODEP 26/07**

Deux demandes exceptionnelles :

- Inter apnée : Journée ludique à destination des clubs
- Passerelle apnée IE1/tech E1

Vote pour la passerelle

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	8

Adopté à l'unanimité des votants.

Vote pour la journée inter apnée

CONTRE	ABSTENTION	POUR
4	3	1

Rejeté à la majorité des votants.

Les autres actions demandées respectent les règles budgétaires.

Vote pour le reste des actions sauf les éléments ci-dessus

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	8

Adopté à l'unanimité des votants.

***CODEP 38**

Actions hors règles budgétaires :

- Module 6-20 mètres et module 20-40 mètres.
- Séjour Handisub® : Une demande ANS pour cette action a été faite. Il est précisé que les séjours Handisub® ne sont pas explicitement des formations, mais plutôt des sorties de découverte du milieu marin. Il existe une ambiguïté sur la validation de la formation lors de ces séjours. Il est proposé de statuer sur ce sujet, pour les saisons futures, afin de clarifier la limite entre formation et découverte.

Vote pour la passerelle apnée et les actions respectant les règles budgétaires

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	8

Adopté à l'unanimité des votants.

***CODEP 42**

Deux demandes exceptionnelles :

- Soirée bio : 20 soirées bio sur le département avec des frais de déplacement et de location de salle pour un montant de 1550 euros.

Vote pour la prise en charge des soirées bio

CONTRE	ABSTENTION	POUR
6	2	0

Rejeté à la majorité des votants.

- Voyage archéologique en Turquie pour un montant de 950 euros (Plongées et hébergement).

Vote pour la prise en charge du voyage archéologique

CONTRE	ABSTENTION	POUR
6	2	0

Rejeté à la majorité des votants.

Les autres actions demandées respectent les règles budgétaires.

Vote pour l'ensemble du budget exceptés les deux éléments ci-dessus.

CONTRE	ABSTENTION	POUR
--------	------------	------

0	0	8
---	---	---

Adopté à l'unanimité des votants.

***CODEP 43**

3 actions qui ne rentrent pas dans les règles budgétaires.

- Passerelle apnée IE1/tech E1 : validation comme pour les autres demandes du même type.

Le budget prévisionnel affiché est incohérent quant aux participations demandées supérieures au budget annuel prévisionnel en rapport avec celui de la saison 2024/2025.

Il est suggéré de revoir le budget prévisionnel pour assurer la cohérence.

***CODEP 63**

L'ensemble des actions respectent les règles budgétaires.

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	8

Adopté à l'unanimité des votants.

***CODEP69**

Demandes exceptionnelles :

- Achat de matériel pour la commission souterraine : remorque, 2 blocs alu, 2 lampes pour un montant de 1630 euros. Discussion sur la pertinence d'acheter du matériel pour un seul département versus mutualisation régionale.

Activité sport santé : des actions pour un montant de 3 230 euros sont planifiées. Une subvention ANS a été demandée et un complément de 800 euros est demandé à AURA. Demande de clarification des actions. Sera proposé à nouveau au vote à une date ultérieure.

Vote pour la demande en matériel

CONTRE	ABSTENTION	POUR
7	1	0

Rejeté à la majorité des votants.

Les autres actions demandées respectent les règles budgétaires.

Vote pour l'ensemble du budget exceptée la demande ci-dessus

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	8

Adopté à l'unanimité des votants.

***CODEP73**

Les actions demandées respectent les règles budgétaires.

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	1	8

Adopté à l'unanimité des votants.

***CODEP74**

Les actions demandées respectent les règles budgétaires.

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	8

Adopté à l'unanimité des votants.

Les budgets prévisionnels du Cantal et de la Haute-Loire apparaissent importants par rapport au nombre d'adhérents. Il sera peut-être nécessaire de s'assurer que les demandes n'ont pas été surévaluées.

Une date sera programmée dans les semaines à venir afin d'étudier les demandes restant en suspens et celles non étudiées faute de document.

Sujet I.05 – Financement candidats ayant échoué à un examen (guide de palanquée – MF1)

Une réflexion est menée sur la prise en charge partielle des personnes ayant échoué à leur diplôme de guide de palanquée et MF1. L'objectif est d'éviter de perdre des candidats motivés en réduisant le coût de réinscription. Les avis divergent mais il est reconnu que le coût financier peut être un frein.

Ce type de mesure existe au niveau national pour les examens MF2 qui financent 50 % de l'inscription à l'examen pour la 1^{ière} et 2^{ième} fois.

La situation mérite réflexion de chacun et le sujet sera abordé à nouveau ultérieurement.

Il sera aussi nécessaire de faire un recensement du nombre d'échecs sur les examens GP et MF1 ainsi que du nombre qui se représentent afin de comprendre si le frein est financier ou lié à un découragement. Cette mission est confiée à Marc PARENT.

Sujet I.06 – Prise en charge photographe commission photo-vidéo

Lors de manifestations, les commissions peuvent demander aux photographes de la commission photo/vidéo de venir couvrir l'évènement. La question se pose de savoir qui prend en charge les frais de déplacement et d'hébergement des photographes.

La proposition est faite de rattacher ces frais au budget communication du Comité sur présentation et argumentation de l'action.

Pour les événements nationaux organisés en région, le Comité AURA prend en charge, sauf si le national a des exigences spécifiques, auquel cas il assure le financement.

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	8

Adopté à l'unanimité des votants.

Sujet I.07 – Tenues Comité AURA

Distribution, aux personnes présentes, des tenues composées, pour les membres du Comité Directeur, d'un polo, d'une chemise et d'une parka. Une tenue plus restreinte est également prévue pour les présidents de commissions et pour le collège des instructeurs.

Sujet I.08 – Problème de choix entre action CODEP et action commission AURA

Il apparaît un manque de clarté et de compréhension entre les actions financées par les CODEP et celles par l'ANS. Proposition de faire un point avec les CODEP en repartant de la note de cadrage de l'ANS et de définir les actions possibles financées.

Sujet I.09 – Groupe de travail sur la création d'un label « accueil plongeur »

Le label viserait à définir des critères pour garantir un bon accueil des plongeurs (exp : salle de séchage, stockage, salle de réunion, proximité avec un club...). Ce label s'adressera à toutes les structures susceptibles d'accueillir des plongeurs. Le cahier des charges a été amorcé mais nécessite encore du travail.

Ce projet label « accueil plongeur » n'a pas suffisamment avancé pour être discuté.

Sujet I.10 – Convention Paladru/Aiguebelette

Aucune modification n'a été apportée à la convention depuis la dernière version. Le problème principal que soulève les membres du Comité Directeur est la demande faite à un comité régional, par l'intermédiaire de cette convention, d'être responsable d'un site sans en avoir la maîtrise ou la surveillance.

Il est proposé de déléguer cette responsabilité aux CODEP proches des sites concernés. Pour le CODEP 38, seule la gestion du lac de Paladru est concernée. Le CODEP 73 serait concerné pour le lac d'Aiguebelette.

Il est suggéré que le président du CODEP38 prenne connaissance de la convention du lac de Paladru et revienne ensuite vers le président d'AURA.

Thierry HELME prend contact avec Dominique PICARD (président du CODEP 73) pour la convention du lac d'Aiguebelette.

Sujet I.11 – Organisation d'une réunion des présidents de CODEP AURA

Un sondage sera adressé aux présidents de CODEP du Comité AURA afin de fixer une date pour une réunion des présidents sur septembre/octobre.

Sujet 1.12 – Tour de table des commissions

***Commission médicale :** Charles MERCIER GUYON présente Marianne MERCIER GUYON qui va être en charge de la mise à jour des fichiers des médecins fédéraux.

Les critères médicaux ont été revus afin d'ouvrir la plongée à des personnes présentant certaines pathologies (hypertension, diabète), en remplaçant certaines contre-indications totales par un examen au cas par cas. Ces modifications sont en cours d'adoption par le Comité Directeur National.

Début de semaine prochaine, les nouveaux médecins fédéraux auront un numéro de médecin fédéral et ceux-ci sont répertoriés, sur le VP dive du Comité AURA, dans la commission médicale.

La commission médicale est toujours à la recherche de médecins. Une communication ciblée vers les clubs est proposée pour identifier ces médecins.

Le président de la commission médicale propose d'organiser, dans chaque département, une réunion d'information ouverte à tous, pour expliquer les nouveautés techniques et médicales. Ces conférences visent à sensibiliser les plongeurs et encadrants aux nouvelles pratiques. Il propose aussi d'utiliser des supports visio, qui peuvent être enregistrés, afin de répondre aux problématiques d'encadrement et de coordonner les actions.

***Commission souterraine :**

A eu lieu :

- Un stage d'initiation au mois d'avril avec 10 stagiaires – 5 cadres et délivrance de PS1.
- Un stage pré perfectionnement en lac + stage perfectionnement à Bourg Saint Andéol.

Projet de stage recycleur en suspens faute de financement et d'accord sur l'organisation.

Camp prévu à l'automne mais le lieu n'est pas encore déterminé.

Les niveaux d'eau ne vont plus permettre de pratiquer à Bourg Saint Andéol dans les semaines à venir.

Une plongée avec une personne en situation de handicap a été organisée par le national. Ceci a entraîné l'interdiction d'accès au site, par décision municipale, des autres plongeurs souterrains.

***Tir sur cible :**

A eu lieu :

- Le championnat de France les 17-18 mai 25 à Allones. Toutes les filles présentes du Comité AURA ont eu un titre de championne où vice-championne de France et aussi de nombreux podium lors de cette compétition.

A venir, le naturathlon début juillet à Chamagnieu (38) : 40 participants attendus le samedi et 35 le dimanche.

Participation à la fête de la gravière le 13 septembre pour les 40 ans de la Gravière du Fort.

L'année prochaine, l'organisation d'un naturathlon est prévu à Beaumont sur Oise et un autre à Caen.

L'objectif est d'améliorer la communication de la commission tir sur cible par l'intermédiaire de partage de contenus, de photos sur Facebook, VP dive...

***Photo/vidéo :**

A eu lieu :

- Un stage régional en Corse en octobre 2024 regroupant 19 personnes.
- Le Trophée Olivier Grimbert à Vanves près de Paris. Le 20 ième trophée Olivier Grimbert se déroulera en 2027 lors du salon de la plongée.
- Une formation importante de PASS photo (une partie théorique + une partie aquatique sur une journée) : 12 formateurs PASS photo validés (3 dans le Rhône, 4 dans l'Ain, 5 dans l'Allier).

Aura lieu :

- Le stage régional photo du 5 et 12 octobre 2025 à Cerbère.
- Les clichés d'eau douce les 6 et 7 septembre 2025 à Annecy.
- Festival : 18 et 19 avril 2026
- Un stage au niveau AURA sur un logiciel de retouche photo en janvier/février 2026 à Lyon.

***NEV**

A eu lieu :

- Le championnat de France de descente sur la Dranse (74) le 8 juin 2025.
- Stage découverte jeune les 14 et 15 juin 25 à Sault-Brénaz (Ain).
- Stage initial initiateur le 28 juin 2025.

Résultats de la Team AURA : sur 8 nageurs 7 ont fait des podiums.

Aura lieu :

- Compétition à Bourg Saint Maurice sur la Haute Isère, sélectif descente, le 18 octobre 2025.

Sujet 1.13 – Divers

Journée de découverte multi-activité organisée par CODEP 69 à Chamagnieu le 14 septembre 2025.

Sujet 1.14 – Dates Comités Directeurs et Assemblée générale 2026

- Samedi 24 janvier 2026
- Samedi 21 mars 2026
- Samedi 13 juin 2026
- Samedi 11 juillet 2026
- Samedi 5 septembre 2026
- Assemblée générale le dimanche 15 novembre 2026 et CD le 14 novembre 2026.

La Secrétaire

Patricia AUDOUY



Le Président

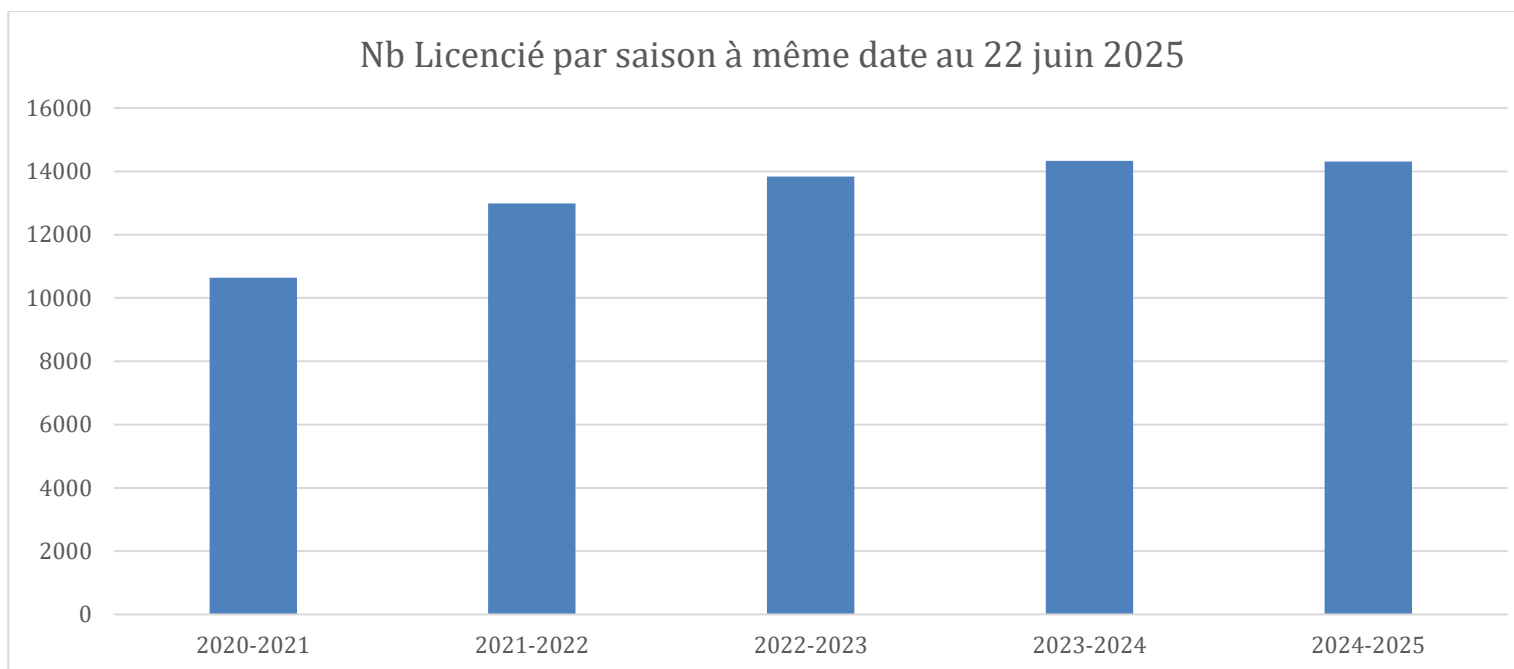
Renaud HELSTROFFER



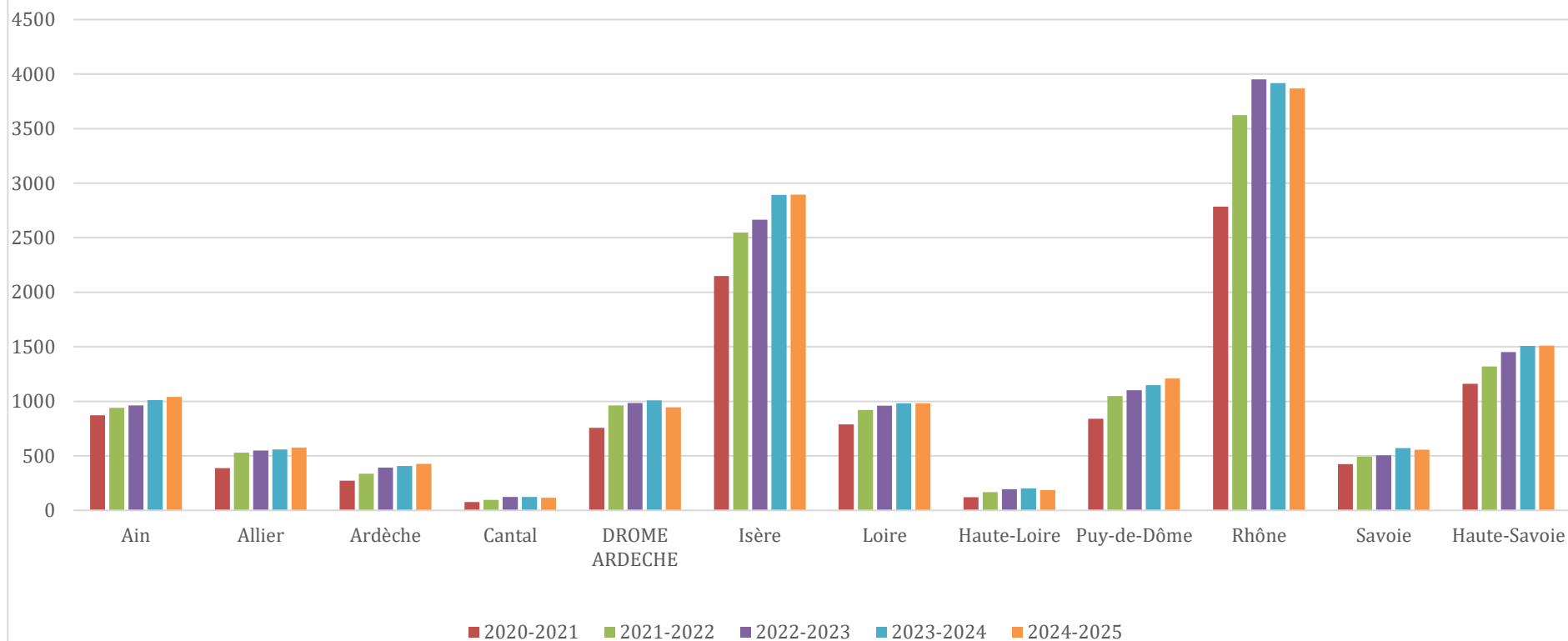
Annexe n°1

Bilan licences au 22 juin 2025/licences années précédentes à la même date

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025		
Ain	873	941	962	1012	1041	2,9%	29
Allier	387	529	550	558	575	3,0%	17
Ardèche	272	336	392	406	426	4,9%	20
Cantal	76	96	123	124	116	-6,5%	-8
DROME ARDECHE	758	962	984	1008	946	-6,2%	-62
Isère	2150	2547	2665	2893	2895	0,1%	2
Loire	789	922	959	981	983	0,2%	2
Haute-Loire	120	168	195	202	186	-7,9%	-16
Puy-de-Dôme	839	1049	1102	1149	1209	5,2%	60
Rhône	2786	3623	3952	3918	3869	-1,3%	-49
Savoie	425	493	505	570	557	-2,3%	-13
Haute-Savoie	1160	1320	1452	1508	1511	0,2%	3
	10635	12986	13841	14329	14314	-0,1%	-15



Licenciés par département au 22 juin 2025



Annexe n°2

	Nombre de brevets au 22 juin 2023 (saison 2022/2023)	Nombre de brevets au 22 juin 2024 (saison 2023/2024)	Nombre de brevets au 22 juin 2025 (saison 2024/2025)
AURA	624	498	683
AIN	323	228	238
ALLIER	166	179	201
CANTAL	29	23	23
DROME/ARDECHE	364	416	371
ISERE	696	797	763
LOIRE	249	244	275
HAUTE LOIRE	66	38	54
PUY DE DOME	327	323	348
RHONE	1187	1122	1024
SAVOIE	120	165	143
HAUTE SAVOIE	507	463	482

4658

4496

4605

plus 109 brevets - 2,37 %

